

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013**

**Délibération**  
n° 2013.12.319

**Reconstitution de  
l'offre ORU :  
participation  
financière à Logélia  
Charente pour la  
réalisation de 7  
logements de type  
PLUS et 3 logements  
de type PLAI -  
Opération "Rue Guy  
Riffaud" sur la  
commune  
d'Angoulême**

**LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **6 décembre 2013**

**Secrétaire de séance** : Gérard DESAPHY

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Jean-François DAURE à Michel BRONCY, Jacky BONNET à Yves BRION, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ, Zahra SEMANE à Martine RIVOISY

**Excusé(s) représenté(s)** :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, André LAMY par Monique DALLAIS

**Excusé(s)** :

Brigitte BAPTISTE, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.12.319**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**RECONSTITUTION DE L'OFFRE ORU : PARTICIPATION FINANCIERE A LOGELIA CHARENTE POUR LA REALISATION DE 7 LOGEMENTS DE TYPE PLUS ET 3 LOGEMENTS DE TYPE PLAI - OPERATION "RUE GUY RIFFAUD" SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME**

Le GrandAngoulême intervient en faveur de la production des logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le règlement de participation du GrandAngoulême, adopté par délibération n°31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement locatif public produit, répartis en 70 % à l'acquéreur du foncier ou du bâti existant pour l'acquisition - viabilisation, et 30 % au maître d'ouvrage (opérateur HLM ou commune) pour la réalisation proprement dite des logements.

Conformément à l'avenant n°5 à la convention pluriannuelle relative à l'ORU de Basseau Grande Garenne, validé par l'ANRU en comité d'engagement du 9 septembre 2013 et par délibération n°145 du conseil communautaire du 11 juillet 2013, Logélia Charente réalise une opération de 10 logements locatifs publics, participant à la reconstitution de l'offre sur le site de Basseau Grande Garenne.

Logélia Charente sollicite le GrandAngoulême pour participer financièrement à la réalisation de ces 7 logements locatifs publics de type PLUS et 3 logements locatifs publics de type PLAI, rue Guy Riffaud à ANGOULEME.

Le prix de revient de l'opération est de 1 165 503 € TTC.

Le foncier étant cédé gratuitement par la commune d'Angoulême mais le bailleur le viabilisant et réalisant les logements, il est proposé d'attribuer 100 % de la participation à Logélia Charente, soit 4 000 € x 10 PLUS et PLAI = 40 000 €.

Conformément au règlement de participation financière au logement public de l'agglomération, ces 10 logements devront atteindre a minima le niveau énergétique « BBC » (Bâtiment Basse Consommation) ou RT 2012, à savoir un objectif de consommation maximale pour les constructions résidentielles neuves fixé à 50 kWh ep / m<sup>2</sup> / an.

Cette production de logements sera comptabilisée au titre de la reconstitution de l'offre ORU sur l'agglomération.

Vu la délibération n°244 du conseil communautaire du 17 octobre 2013 arrêtant le projet de PLH 2014-2020 du Grand Angoulême,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 15 novembre 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement d'une participation de 40 000 € à Logélia Charente pour la réalisation de 10 logements PLUS et PLAI, rue Guy Riffaud à Angoulême.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

**D'INSCRIRE** la dépense au budget principal – article 204 172 - sous-fonction 70 - AP n°6 – op. 200703.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>19 décembre 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>19 décembre 2013</b>